

AVIS PUBLIC

Rôle triennal 1^{ère} année

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière pour les années 2012, 2013 et 2014.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, pour les années 2012, 2013 et 2014 a été déposé au bureau du (de la) soussigné(e) au 155, rue Principale, le 8 septembre 2011;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau, de 9 :00 heures à midi et de 13 :00 heures à 17 :30 heures, ledit rôle;

QUE toute demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2012;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 5-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 5-97 sont disponibles au bureau de la MRC de Rimouski-Neigette, à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Rimouski-Neigette, à l'attention de madame Louise Audet, directrice générale, de la MRC de Rimouski-Neigette, au 23, rue de l'Évêché Ouest, suite 200, Rimouski (Québec) G5L 4H4.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce neuvième jour de septembre 2011.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Date : 9 septembre 2011

